

PROVINCE DE QUÉBEC  
Village de Price

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal du Village de Price, tenue à l'Hôtel-de-ville de Price, le jeudi 14 octobre 2021 à 18h30 heures.

Présences :

1- Nancy Banville	4- Michel Imbeault
2- Marie-Renée Savard	5- Vacant
3- Vacant	6- Lise Lévesque

Formant quorum sous la présidence de M. Bruno Paradis, maire.  
M. Martin Normand, directeur général est aussi présent.

**1. Mot de bienvenue et assermentations d'une élue par acclamation**

Madame Lise Lévesque (poste #6) est assermentée.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

2021-10-160

Considérant que tous les élus convoqués à la séance extraordinaire sont présents ;

Il est proposé par Nancy Banville, appuyé par Lise Lévesque et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté en y ajoutant le point « Services en ressource humaine – FQM ».

Adopté.

**3. Programme d'aide formation pompier**

2021-10-161

**Attendu que** le *Règlement sur les conditions pour exercer ou sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**Attendu que** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**Attendu qu'en** décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

**Attendu que** ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**Attendu que** ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité

incendie municipaux;

**Attendu que** la municipalité de Price désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**Attendu que** la municipalité de Price prévoit la formation de 8 pompiers pour le programme Pompier I et/ou de 0 pompiers pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**Attendu que** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de la Mitis en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Marie-Renée Savard, appuyé par Michel Imbeault et résolu unanimement de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de la Mitis.

Adopté

#### **4 Offre de service FQM – Gestion des ressources humaines et relations du travail**

2021-10-162

**CONSIDÉRANT** que le Village de Price est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « **FQM** ») ;

**CONSIDÉRANT** que la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail ;

**CONSIDÉRANT** que les tarifs horaires des professionnels de ce service fixés pour l'année 2021 sont de 120 \$ à 180 \$ ;

**CONSIDÉRANT** l'opportunité pour le Village de bénéficier de soutien en ressources humaines et relations du travail, s'il y a lieu ;

Il est proposé par Marie-Renée Savard appuyé par Nancy Banville et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le Village de Price mandate le Service en ressources humaines et relations du travail de la FQM afin qu'il la conseille et l'appuie, le cas échéant, en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

Adopté

#### **5 PÉRIODE DE QUESTIONS ET DIVERS**

#### **6. Levée de l'assemblée :**

Lise Lévesque propose la levée de l'assemblée à 18h40.

---

Maire

Directeur général

**Attestation :**

Conformément à l'article 142 du Code municipal, je, Bruno Paradis, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

---

Bruno Paradis, maire